



AVIS

Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant modification de divers arrêtés relatifs à la performance énergétique et au climat intérieur des bâtiments, en matière de certification PEB

16 janvier 2014

Demandeur	Ministre Evelyne Huytebroeck
Demande reçue le	30/12/2013
Demande traitée par	Commission Environnement
Demande traitée le	09/01/2014
Avis avalisé par l'Assemblée Plénière le	16/01/2014

Avis

1. Considérations générales

Le Conseil prend acte que la modification de divers arrêtés relatifs à la performance énergétique et au climat intérieur des bâtiments, en matière de certification PEB est nécessaire en raison de l'adoption du Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie (COBRACE) qui abroge l'Ordonnance du 7 juillet 2007 relative à la PEB.

Le Conseil accueille favorablement cet avant-projet d'arrêté sur lequel il ne formule pas de remarque.

*
* *
*